Extrait du Site de l'Association Adéquations

http://www.adequations.org/spip.php?article1390

La démocratie à l'épreuve du lobbying ?

Lobbying : bataille des mots, bataille des idées, enjeu culturel ? / Résumé des interventions

- Nos projets & actions en cours - Démocratie & veilles citoyennes - Archives - La démocratie à l'épreuve du lobbying ? -

Date de mise en ligne : jeudi 15 juillet 2010

Description :

Roger LENGLET / Eléna PASCA / Claude LAYALLE / Jacques TESTART / Yveline NICOLAS / Séverine TESSIER / Jean-Luc TOULY / Christophe NOISETTE

Site de l'Association Adéquations

Copyright © Site de l'Association Adéquations

La démocratie à l'épreuve du lobbying ?

Trois séminaires à l'initiative d'organisations membres du réseau citoyen ETAL - pour l'Encadrement et la Transparence des activités de lobbying

Séminaire 1 - 22 juin 2010
Lobbying : bataille des mots, bataille des idées, enjeu culturel ?

Résumé des interventions et présentation des intervenant-es

Roger Lenglet, philosophe, journaliste

Les origines du lobbying, les enjeux du mot, l'invention des procédés et leur conceptualisation

Pour éliminer les flottements sémantiques du mot lobbying, il est nécessaire de montrer comment le lobbying a surgi et s'est développé, l'invention des procédés, leur conceptualisation et leur persistance.

Quels sont les services proposés par les cabinets de lobbying ? Quels biais sont mis en oeuvre par les lobbyistes quand ils définissent le mot lobbying et présentent leur activité ? La regrettable banalisation du terme lobbying pour désigner les activités militantes et citoyennes constitue un réel enjeu.

Le lobbying moderne (ses pratiques et ses concepts depuis les années 1920) s'est développé au cours du XXe siècle. La perspective historique, qui n'est jamais très appréciée des lobbyistes eux-mêmes du fait de ses révélations cruelles, met en évidence :

1) Le lien fondamental qui unit, dès les origines, les lobbyistes aux industriels (et aux puissants en général) autour d'un objectif : défendre leurs intérêts.
2) Une vision anti démocratique et élitiste du monde infantilisant l'opinion publique et les citoyens, et les réduisant à des catégories de consommateurs (de produits et de messages), gouvernables à leur insu si l'on organise les conditions de leur « confiance ».
3) Les liens profonds entre des activités souvent présentées comme si elles étaient très distinctes, (relations publiques, marketing, intelligence économique, gestion de crise, communication...), alors que ce sont des spécialités que les cabinets de lobbying utilisent de façon complémentaire.
4) Les procédés de manipulation qui, de l'instrumentalisation des scientifiques à celle des politiques et des leaders d'opinion, constituent les bases du métier dès la première moitié du XXe siècle et qui restent les mêmes aujourd'hui, à quelques sophistications près et de fortes banalisations (on peut même parler d'une industrialisation des activités de lobbying).
5) L'omniprésence et les dénis de la problématique de la corruption (encadrement législatif, limites éthiques, chartes déontologiques...).

Roger Lenglet est philosophe et journaliste, directeur de la collection Librio Santé chez Flammarion. Ses enquêtes sur la corruption et le lobbying abordent régulièrement les procédés concrets utilisés par les professionnels de

Copyright © Site de l'Association Adéquations

l'influence et les directions d'entreprises. Ses secteurs privilégiés : santé publique, sécurité sanitaire environnementale, gestion de l'eau, syndicalisme...

Auteur notamment de :
" *Lobbying et santé - Comment certains industriels font pression contre l'intérêt général*, éd. Pascal-Mutualité Française, 2009.
" *Cocktail d'enfer (journal intime d'un lobbyiste)*, avec Simon Pradinas, coll. Polar Santé, éd. Pascal-Mutualité Française 2008 :.
" *Profession corrupteur - La France de la corruption*, éd. Gawsewitch, 2007
" *L'eau des multinationales - Les vérités inavouables*, avec Jean-Luc Touly, Fayard, 2006
" *Silence, on intoxique ! - Face aux lobbies, la longue bataille pour sauver notre santé*, avec André Aschieri, La Découverte 2006.
" *L'industrie du mensonge - Lobbying, communication, publicité et médias*, compléments et préface pour John Stauber et Sheldon Rampton, Agone, coll. Contre-feux 2004.
" *L'affaire de l'amiante*, La Découverte 1996.

Interview et extraits de *Lobbying et santé* sur le site d'Adéquations

Elena Pasca, philosophe et journaliste, Fondation Sciences Citoyennes

Lobbying, éléments de signification politique

Certaines pratiques récentes tendent à approfondir la confusion sémantique autour du lobbying en confondant militantisme et lobbying. Ces développements ne sont pas anodins, et si nous voulons clarifier le champ sémantique, il faut commencer par s'interroger, outre l'origine historique du mot et ses interprétations, sur la signification de ces pratiques en termes de culture et de pratiques politiques.

Quel modèle politique a favorisé l'apparition et les pratiques du lobbying au sens moderne ? La banalisation du lobbying ne signe-t-elle pas la mort des principes imposés par la Révolution française ? Le modèle universaliste républicain français est centré autour de la notion du citoyen qui entre dans l'espace public politique pour s'y construire en même temps qu'il construit l'intérêt général.

Or la réflexion majoritaire actuelle, y compris militante, tend à entériner des pratiques et des concepts tels « gouvernance » et « société civile » qui sont tout autant de brèches dans la conception républicaine de la communauté politique, opposée aux conceptions et aux éthiques utilitariste et pragmatique d'inspiration anglo-saxonne.

La « société civile » est un terme à connotation marchande, qui traduit la fragmentation de la société en groupes d'intérêts particularistes qui investissent l'espace public pour y porter leurs intérêts. Une telle société a son corollaire non pas dans un gouvernement au sens de la puissance publique, de l'autonomie publique et des droits objectifs tels que les formalise la loi commune, mais dans la « gouvernance ». Or ce terme a été banalisé par des multinationales et ses significations sont éminemment économiques. Dans la sphère politique, la « gouvernance » dénature le système représentatif, puisque la représentation prend un sens plus proche du clientélisme : les hommes politiques « collent » au plus près des intérêts privés de leurs électeurs - et principalement des acteurs économiques majeurs - qui attendent d'eux une traduction législative de ces intérêts-là. C'est en regardant ces pratiques de pseudo-représentation qu'il convient de se rappeler que la gouvernance désignait jadis l'organisation du pouvoir

Copyright © Site de l'Association Adéquations

féodal...

La légitimation de ces conceptions - société civile, gouvernance, identité, lois particularistes... - induit une légitimation du lobbying. Si ce qui importe le plus, c'est la maximisation de la liberté (économique...), la réalisation des intérêts de chacun - avec le moins d'intervention publique possible, s'entend -, cela implique l'acceptation de tout moyen utilisé pour faire avancer ces intérêts privés. Y compris les techniques de manipulation et de désinformation, de fabrique de l'opinion et du consentement, ou encore les moyens de pression et d'influence toujours plus perfectionnés.

La représentation ainsi comprise ne respecte plus les principes républicains, à commencer par la souveraineté du peuple.

L'une des premières taches de la clarification sémantique, c'est de mettre en évidence les enjeux et les conséquences de ces dérapages qui se banalisent tacitement, avant d'atteindre un point de non retour.

L'abstraction tant décriée du modèle républicain avec ses idéalisations contre-factuelles qui permettent la critique des dérives actuelles ne serait-elle pas la meilleure protection contre la banalisation du lobbying, c'est-à-dire contre la confrontation généralisée d'intérêts privés, et/ou communautaires ? Dans le contexte historique actuel, marqué par une mondialisation qui n'est que la globalisation d'un particularisme économique, ne devrait-on pas réfléchir aux modalités de construction d'un monde commun, d'une culture politique universalisable, qui partirait d'une réappropriation des concepts républicains ?

Elena Pasca est philosophe et journaliste indépendante spécialisée dans les conflits d'intérêts et le lobbying en santé et dans les rapports entre médecine et industrie pharmaceutiques. Elle a écrit plusieurs centaines d'articles sur ces questions et anime un blog très riche en informations exclusives : http://pharmacritique.20minutes-blogs.fr/

Claude Layalle, ATTAC

Pour des raisons personnelles, Claude Layalle n'a pas pu participer à l'animation du séminaire. Voici les grandes lignes qu'il avait prévues pour sa contribution - qui ont été redistribuées entre les autres intervenants.

Le lobbying en France : pantoufle et corridors

Le lobbying n'est plus seulement l'action d'influence d'un intérêt privé ou particulier sur un décideur politique ou administratif : il s'est structuré, doté de moyens adaptés et agit directement sur le pouvoir politique partout ou il existe. Pour autant, son influence s'adapte à la culture et aux structures du pouvoir sur lequel elle s'exerce.

La France, fille de la république mais héritière d'un lourd passé royaliste et centralisateur a incorporé ses lobbyistes d'une façon particulière : elle a créé une classe d'élite républicaine issue des grandes écoles, qui se développe indifféremment dans l'industrie et la finance, le secteur public et le secteur privé et d'une manière générale à tous les postes d'autorité et de responsabilité que chacun occupe à tour de rôle, menant des carrières tantôt publiques, tantôt privées, au gré des opportunités et des contacts entretenus de l'école à la retraite dans les conseils d'administration.

Un blogueur anonyme mais pertinent écrivait récemment que « la France est le seul pays ou l'on cite encore ses diplômes à l'age de la retraite ».

Copyright © Site de l'Association Adéquations

Ainsi se perpétue un réseau de relations que l'on serait tenté de baptiser familiales entre des individus quasi interchangeables, fréquentant les mêmes cercles, mélangeant allègrement les notions d'intérêt public et d'intérêt privé au gré de l'emploi du moment. La France n'est bien entendu pas le seul pays où cette pratique de pantouflage et rétro-pantouflage se pratique allègrement, mais elle y prend des allures parfois très symboliques.

On se rappelle le parcours de François Pérol, diplômé de HEC, ancien élève de l'ENA, Inspecteur des finances qui, après divers postes prestigieux dans les ministères, devient associé-gérant de la banque Rothschild où il participe à la création de Natixis, avant d'être appelé par Nicolas Sarkozy au poste de secrétaire général adjoint de la présidence ou il organise notamment la fusion et la recapitalisation de la banque populaire et des caisses d'épargnes. Un an après, il pantouflera pour prendre la tête du nouveau groupe et du conseil de surveillance de... Natixis avant d'ajouter à son palmarès la présidence de la Fédération Française des Banques (FFB).

La France est aussi un pays dans lequel, dans un premier temps, on trouve normal que Henri Proglio, diplômé lui aussi de HEC et frère jumeau du Président de Morgan Stanley France, Président du CA de Veolia Environnement devienne simultanément PDG de l'entreprise publique EDF qui s'interroge sur rapprochement avec ... Veolia.

En dehors de ces « partenariats public-privé » un peu particuliers, il y a aussi en France un lobbying plus classique basé sur le contact et l'influence dans les couloirs des assemblées.

Le développement de cette activité devra beaucoup à la dernière réforme constitutionnelle votée à deux voix près en congrès le 21 juillet 2008. Le cabinet APC (Affaires Publiques Consultant), association lobbyiste, en a publié un mode d'emploi sous le titre « Nouveaux pouvoirs du Parlement : Quelles opportunités pour les entreprises ? ». La démarche proposée est l'utilisation judicieuse des commissions ouvertes à des « experts » extérieurs, où s'élaboreront désormais l'essentiel des textes législatifs, pour y défendre au mieux les intérêts des entreprises. C'est plus ou moins la décentralisation, au niveau national, de la structure support du lobbying qui se pratique à Bruxelles dans les groupes experts.

Ingénieur, représentant d'Attac dans le réseau ETAL, Claude Layalle anime des formations, un débat public mensuel et publie des documents pédagogiques sur le lobbying, notamment dans la rubrique Economie du site Attac Paris 12ème. Claude Layalle a eu un parcours professionnel d'ingénieur Physicien avec 20 ans de maitrise de projets de réception satellites menée "off shore" du Bangladesh au Nord des USA et dans une partie de l'Europe.

- http.//local.attac.org/paris12 (dossier lobbying téléchargeable dans la rubrique Cycle d'économie)

Jacques Testart, Fondation Sciences Citoyennes

Pour une expertise au service des citoyens

La réforme constitutionnelle française de 2008 officialise la place des experts dans l'élaboration législative mais sans construire des modalités d'expertise qui seraient pertinentes pour l'intérêt public, et donc en offrant de nouvelles positions stratégiques aux lobbies. Ces dispositions ajoutent aux structures dédiées à l'expertise, jusqu'ici surtout actives en matière de recherche et innovation, là où le lobbying peut jouer à fond en bénéficiant de la couverture « scientifique ».

Dans le domaine de l'expertise, où la compétence supposée est toujours hybridée avec des intérêts particuliers, il est urgent de définir des règles, de nature éthique, pour tendre vers des procédures plus objectives et mieux conformes

Copyright © Site de l'Association Adéquations

aux intérêts des populations. Car on ne doit jamais oublier qu'une innovation contraire à l'intérêt général est aussi le contraire d'un « progrès », et c'est donc un devoir démocratique que de démasquer les expertises complices des projets industriels.

La création d'une « Haute Autorité de l'expertise » permettrait de combler le vide scientifique et civique entre la parole des experts interrogés et la décision du législateur. Une telle structure, proposée par la FSC et reprise par Corinne Lepage dans un rapport officiel mais vite remisé, ne serait pas une énième assemblée d'experts mais un comité déontologique de l'expertise, chargé de définir et de vérifier les conditions d'exercice de cette activité indispensable qu'est l'expertise.

Plusieurs exigences sont évidentes tels les caractères contradictoire, multidisciplinaire, pluraliste et transparent de toute expertise.

Contradictoire parce qu'il n'est pas de vérité scientifique acquise sans confrontation à la réalité, et que la technoscience n'est pas une activité neutre : à chaque fois qu'il existe différentes positions scientifiques (c'est-à-dire quasiment toujours) sur les avantages et les nuisances d'une technologie, l'expertise ne doit pas en valoriser un seul (en général le plus « optimiste ») mais ouvrir un débat entre « sachants » devant une commission pluraliste composée de scientifiques variés mais aussi de représentants de la société civile. Encore faut-il entendre les termes « sachants » et « scientifiques » comme n'étant pas l'apanage des sciences dures mais s'appliquant à toutes les disciplines du savoir dans une démarche résolument multidisciplinaire. Et prévoir que le jugement d'une telle commission nécessite à chaque fois une formation préalable ad hoc.

L'ensemble de ces procédures doit être transparent, ouvert au public et aux médias, aussi bien aux fins d'information de la société que pour en conforter l'indépendance.

Plutôt que se cacher la tête dans la bouillie d'une prétendue neutralité du savoir, la complexité croissante des thèmes à expertiser oblige à affronter la réalité. Puisqu'il n'est pas possible de se passer du savoir des experts, alors que leur position professionnelle ou idéologique induit presque toujours une situation conflictuelle avec ce savoir, on doit identifier d'où ils parlent (déclaration de conflit d'intérêts) et leur opposer d'autres savoirs, éventuellement en conflit avec d'autres intérêts. C'est seulement des membres de la commission multidisciplinaire, en charge de clarifier les arguments et de délivrer un avis, qu'on peut exiger la signature d'une charte d'indépendance.

Cette proposition de Haute Autorité présente bien des similitudes de principe avec celle que nous avançons pour les Conventions de citoyens, les principales différences étant le tirage au sort des citoyens et le caractère éphémère du jury constitué. Dans tous les cas, de telles expertises ne serviront l'intérêt public que si le pouvoir assume les avis qui en sont issus... en refusant in fine de subir les pressions des lobbies. C'est en quoi une expertise au service des citoyens nécessite la vigilance vis-à-vis des groupes d'intérêt en amont comme en aval.

Jacques Testart est agronome et biologiste, longtemps investi comme chercheur dans la procréation artificielle, aujourd'hui retraité (directeur honoraire de recherches de l'inserm) et très impliqué, avec la Fondation Sciences Citoyennes, dans les efforts pour démocratiser la recherche et l'innovation. Il anime un site qui développe certaines propositions, comme les conventions de citoyens : http://jacques.testart.free.fr/

Yveline Nicolas, Adéquations

Propositions d'acteurs citoyens pour diminuer l'emprise du lobbying industriel sur la décision publique

Le réseau ETAL rassemble 20 organisations de société civile signataires d'un Appel citoyen pour un encadrement et une transparence des activités de lobbying en direction des instances de décision publique lancé en octobre 2008.

Le réseau est partenaire de la coalition européenne Alter EU, alliance pour une réglementation de transparence et d'éthique en matière de lobbying, qui rassemble des ONG, chercheurs, journalistes indépendants...

Nos organisations mènent une action de sensibilisation sur les enjeux du lobbying et de plaidoyer sur les propositions figurant dans l'appel citoyen, et notamment la question de la mise en place de registres obligatoires où les lobbyistes devraient s'inscrire. Un vrai registre doit permettre d'avoir des données financières (combien est dépensé, pour qui ? quelles ressources humaines affectées au lobbying), donner le nom des lobbyiste et le nom des clients, prévoir des sanctions effectives en cas de manquement (interdiction d'accès).

Cette transparence doit s'étendre à toutes les instances décisionnelles. Elle est importante, comme premier pas, car les vrais lobbyistes rechignent à s'inscrire : deux ans après la création du registre, 60 % des agences de lobbying présentes à Bruxelles ne se sont toujours pas inscrites. Mais le registre n'est pas une fin en soi, c'est seulement un outil pour se rendre compte de l'ampleur du problème, des forces en présence, des moyens mis en oeuvre dans l'amont du processus décisionnel. Au delà de la transparence, il faut une vraie « traçabilité » des décisions :

" des règles pour des auditions pluralistes et transparentes par les pouvoirs publics, dont les compte-rendus doivent être publiés en ligne
" annexer toutes les contributions, les amendements et leurs auteurs aux projets de textes de loi
" des instances d'expertise scientifique réellement indépendantes
" un statut juridique pour protéger les lanceurs d'alerte et une loi pour décourager les « poursuites-bâillons » abusives
" des dispositifs de démocratie citoyens (conférences, conventions de citoyen-nes),
" le non-cumul des mandats et des mesures strictes contre les conflits d'intérêts et la corruption etc.

C'est en jouant sur ce continuum contrôler le lobbying / prévenir les conflits d'intérêts / développer une expertise indépendante / renforcer les outils de démocratie directe et participative, qu'on pourra sauvegarder une décision publique au service de l'intérêt général.

L'objectif des organisations signataires est :

" de créer et diffuser des outils de débat, de sensibilisation et de formation sur ces enjeux (dossier pédagogique, site web portail) ;
" de poursuivre le suivi et l'évaluation des dispositifs mis en place (Assemblée nationale et Sénat) et au niveau régional. A l'occasion des élections régionales, ETAL avait posé trois questions aux candidats :
- 1/ Quelle sera votre action concernant les procédures concrètes de régulation des activités de lobbying dans votre conseil régional ?
- 2/ Comment assurez vous l'absence de conflits d'intérêts dans le contrôle de l'indépendance des élu-es ?
- 3/ Quels sont les mécanismes dans le domaine de la participation des citoyen-nes et des organisations de la société civile aux grandes politiques régionales ?

Nous nous appuyons sur le socle de 10 propositions d'Alter EU :

" 1) Un registre obligatoire et détaillé, commun à la commission européenne et au parlement, incluant cabinets d'avocats et think tanks
" 2) La transparence de toutes les instances d'expertise, et des garanties contre la main-mise des industries sur les

Copyright © Site de l'Association Adéquations

groupes conseillant la commission.
" 3) Des règles strictes et efficaces pour mettre fin au pantouflage entre la Commission européenne et les lobbyistes du secteur privé.
" 4) Des règles de prévention des conflits d'intérêts pour les commissaires, notamment en matière de cadeaux, de dons et d'hospitalité de la part des lobbyistes.
" 5) Des règles de prévention des conflits d'intérêts rigoureuses pour les conseillers spéciaux auprès de commissaires européens.
" 6) Un comité d'éthique indépendant pour chaque institution européenne avec à terme un mandat pour mener des enquêtes sur les conflits d'intérêts.
" 7) Améliorer les règles garantissant l'éthique et la transparence du Parlement européen, avec une déclaration d'intérêt des parlementaires.
" 8) Pro-activité de la Commission et du Parlement pour plus de transparence dans le processus d'élaboration des législations (informations sur les rencontres, correspondance avec des lobbyistes....)
" 9) Des règles d'éthique applicables aux lobbyistes, avec des outils de contrôle indépendant et de sanctions efficaces
" 10) Renforcer la démocratisation et le contrôle citoyen de manière à rééquilibrer l'accès à la décision publique, conformément à l'obligation d'agir dans l'intérêt général instituée dans les traités européens.

Yveline Nicolas travaille et milite depuis vingt ans dans des associations, ONG, collectifs et réseaux français de solidarité internationale, de protection de l'environnement, de droits humains et de développement durable. Elle est actuellement coordinatrice de l'association Adéquations, qui effectue une veille documentaire sur les questions de lobbying et démocratie et assure l'animation du réseau ETAL (Encadrement et Transparence des Activités de lobbying) :
http://www.adequations.org/spip.php?rubrique241

Séverine Tessier, Anticor

Pour une intelligence éthique vers une démocratie collaborative

Comme aux Etats-Unis, l'Europe institutionnalise partout la pratique du lobbying en invoquant sa transparence et son encadrement, les institutions étant le sanctuaire de la souveraineté des peuples. Cet enracinement dissimule de plus en plus mal l'aboutissement de la forme ultime de la corruption : celle de la démocratie par l'imbrication totale des fonctions politiques, associatives, syndicales et économiques au détriment des populations, de l'environnement, la biodiversité... Autrement dit, les luttes d'intérêts privés et catégoriels supplantent désormais au grand jour l'intérêt général.

Mais par temps de crise le lobbying atteint son paroxysme en devenant une idéologie saturant l'espace public d'informations contradictoires et d'influences qui se neutralisent parfois... à l'instar du fonctionnement de la finance, c'est une course de temps et d'argent sans fin qui se joue entre lobbies comme une grande fuite en avant.

En France, l'Assemblée nationale et le Sénat ont modifié leur règlement pour permettre l'accès par des badges aux professionnels de ce secteur. Dans la pratique : cela entraîne un appel d'air et des pratiques débridées (dans et en dehors de l'institution). L'évolution des normes permet de le constater, jamais les plus forts n'ont été aussi bien servis par les normes et de la façon la plus visible et décomplexée.

Dans un avenir proche : qui sait si demain les règles de financement de la vie politique ne seront pas modifiées pour répondre aux nouvelles attentes de "transparence" des lobbys, comme l'illustre la multiplication des fondations

Copyright © Site de l'Association Adéquations

politiques ? La logique d'aller toujours plus loin dans la régence par l'économie de l'ensemble de la vie de la cité, en tout cas pousse dans cette direction sommant les petits acteurs (PME, associations...) - en fait les moins riches - à s'adapter ou mourir face à ces nouvelles règles. Eclairer les citoyens sur cela est indispensable à la réappropriation démocratique des biens communs en vue de leur gestion collective ou sinon, le risque d'une dérive vers une société encore plus primaire.

Malgré ce constat, la bonne nouvelle, c'est qu'il y a la possibilité d'un après. De plus en plus d'acteurs font le bilan que les sommes importantes engagées dans cette pratique ne suffisent plus à satisfaire les besoins propres des entreprises qui multiplient les démarches d'influence et constatent l'impérieuse nécessité de rééquilibrer les rapports entre l'économie et la société. Par nécessité, la société civile elle aussi s'est organisée comme l'illustre le débat sur « Hadopi » en réaction à ce déséquilibre. Cette forme d'intelligence des réseaux produit des idées et de nouvelles pratiques collectives.

Une série d'exemples illustreront le phénomène en proposant quelques pistes de réflexions autour des questions éthiques suggérant le dépassement de la confrontation de ces intérêts et l'organisation de la médiation entre la société civile et délégués pour faire évoluer le cadre de la souveraineté. Entre autres, en posant la question de la laïcité informationnelle pour résoudre les conflits sociétaux et redéfinir les priorités et logiques de gouvernance à partir de l'échelon local et plus global.

Ex-secrétaire générale du syndicat des collaborateurs parlementaires USCP-UNSAA, Séverine Tessier a été à ce titre personnellement confrontée à des pratiques de lobbying et témoin de démarches corruptrices auprès des parlementaires. Elle est auteur de Polynésie, les copains d'abord (Ed. Le bord de l'eau), co-auteur du Lobby planet France, paru fin 2009 et de nombreuses tribunes pour des ouvrages collectifs touchant à la lutte contre la corruption, membre du groupe Eau, les bonnes pratiques au sein du laboratoire des idées du PS et animatrice du pôle Cleanstream récemment créé au sein de l'association Anticor afin de promouvoir l'intelligence éthique et d'étudier entre autres le lobbying et ses conséquences.

- http://anticor.org/

Autres intervenants au séminaire

Jean-Luc Touly, élu au Conseil régional d'Ile-de-France

Jean-Luc Touly est actuellement responsable eau à la Fondation France Libertés Danielle Mitterrand, ancien DS CGT chez Veolia Eau, Juge prudhomal sud commerce Paris. Il est conseiller municipal de wissous dans le 91 et conseiller régional d'Ile-de-France Europe Ecologie.

Il est coauteur des ouvrages L'Eau des multinationales, les vérités inavouables, Fayard 2006 ; L'Argent noir des syndicats ; 2008

Jean-Luc Touly est intervenu sur son expérience en matière de lobbying chez Veolia en tant que syndicaliste, à la Fondation France Libertés, en tant que maire adjoint pendant quatre mois en 2008, en tant que conseiller régional depuis mars 2010. Il a traité des propositions de réglementation, d'encadrement, de charte éthique, de transparence, et des premières prises de décision en Ile-de-France, notamment sur les paradis fiscaux et l'amélioration de la transparence en matière de marchés publics

Copyright © Site de l'Association Adéquations

Christophe Noisette, Inf'OGM

Christophe Noisette est salarié de l'association Inf'OGM et rédacteur en chef. Inf'OGM est un service d'informations au public sur les organismes génétiquement modifiés. Inf'OGM diffuse une information régulière, vérifiée, concise et référencée, sur tous les enjeux des OGM, et cela dans un langage compréhensible par tous : http://www.infogm.org

Christophe Noisette a donné quelques éclairages concrets sur « Lobbying, conflits d'intérêts et OGM », notamment au niveau international et européen. Ces exemples sont tirés d'un livre sur l'expérience d'Inf'OGM en tant que veille citoyenne d'information, à paraître à l'automne 2010 aux Editions Charles Léopold Mayer.

Post-scriptum :

A consulter sur le site d'Adéquations :

- *Vue d'ensemble de la rubrique* La démocratie à l'épreuve du lobbying ?
- Vue d'ensemble de la rubrique Réseau ETAL
- Actualités : la rue de presse lobbying : petite revue de presse-»art791]

Copyright © Site de l'Association Adéquations